



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 10 avril 2015

L'Assemblée nationale n'a pas supprimé l'Ordre des infirmiers

Contrairement à ce qu'affirment certains médias, l'amendement voté cette nuit contre l'avis du gouvernement par 19 députés à l'Assemblée nationale (soit 4% de la représentation nationale) n'a pas supprimé l'Ordre infirmier. Les conseils national, régionaux et départementaux continuent de fonctionner et de remplir leurs missions au service des infirmiers et de leurs patients grâce à leurs bénévoles et employés.

« Si quelques députés ont manifesté leur incompréhension du rôle et des missions de l'Ordre, cela ne remet en question ni la place de l'Ordre dans la profession ni notre fonctionnement quotidien, » affirme Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers. *« Le projet de loi de santé et l'ensemble des amendements qui ont été apportés seront discutés au Sénat et, si nécessaire, en Commission mixte paritaire d'ici la fin de l'année. Nous savons pouvoir compter sur le bon sens de nombreux parlementaires y siégeant, qui nous ont déjà témoigné leur soutien. »*

Pour Marisol Touraine : « Nous avons besoin de structures qui régulent »

Le projet de loi de santé actuellement en examen renforce considérablement le rôle et la compétence des infirmiers tant en terme de prévention, d'éducation pour la santé, de prescription de substituts nicotiques ou au travers d'un exercice en pratique avancée. Il est donc dans la logique de ce texte que les infirmiers bénéficient d'une instance garante de leur déontologie. La ministre de la Santé elle-même a confirmé ce matin : *« Nous avons besoin de structures qui régulent »*. L'Ordre infirmier veille à la qualité et la sécurité des soins pour les patients, valorise les compétences de la profession et promeut la santé publique. A ce titre, l'Ordre infirmier a vu nombre de ses propositions retenues dans le cadre du projet de loi notamment sur les pratiques avancées, les infirmiers de premier recours et le rôle de coordination de l'infirmier.

À propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec plus de 168 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Chargé par la loi de veiller au maintien des principes éthiques et au développement des compétences, indispensables à l'exercice de la profession, l'Ordre contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

Contact presse :

Vianney Le Parquic – Comfluence
01 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr

**Karim Mameri – secrétaire général de l'Ordre
national des infirmiers**
06 21 75 54 59